

# Tikehau Investment Management

## *Déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité et rapport Article 29 de la Loi Energie-Climat*

Année de référence : 2021

Ce rapport répond aux dispositions de l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) ainsi qu'aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat

Les informations visées dans ce rapport portent sur Tikehau Investment Management – LEI :  
9695008ZSNJ7URJK4A27

## Contents

I. INTRODUCTION.....	3
II. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE.....	3
III. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES.....	7
IV. DÉMARCHE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN MATIERE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG.....	7
i. POLITIQUE ESG DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION.....	7
ii. CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE .....	8
iii. LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG.....	8
iv. ADHÉSION DE L'ENTITÉ OU DE CERTAINS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIFS À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG.....	8
V. MOYENS INTERNES DEDIES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG : DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES.....	9
VI. ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ .....	9
VII. DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE .....	10
VIII. INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION.....	10
XIX. INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	10
XX. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS.....	10
XXI. INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES.....	11
XXII. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS.....	11
XXIII. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ.....	11
XXIV. EGALITE ECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE (loi Rixain).....	11

## I. INTRODUCTION

Créée par Tikehau Capital (ou « le Groupe ») fin 2006, Tikehau Investment management (« Tikehau IM » ou « TIM » ou « la Société de gestion») est la principale plateforme de Tikehau Capital dédiée à la gestion d'actifs. Au 31 décembre 2021, Tikehau IM est présente sur l'ensemble de l'activité de gestion d'actifs de Tikehau Capital : la dette privée, les actifs réels, les capital markets strategies (gestion obligataire/gestion diversifiée et actions) ainsi que le private equity. Tikehau IM est agréée par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille depuis janvier 2007 (sous le numéro GP-07000006). Tikehau IM est devenu, en France, l'un des acteurs de référence de l'investissement spécialisé sur les marchés de dette européens, couvrant l'ensemble des produits de cette classe d'actifs. Au travers de ses différentes stratégies d'investissement, Tikehau IM propose une gamme étendue de produits, sous des formats variés et à tous les niveaux de la structure du capital. Pour en savoir plus : [www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com).

Les informations présentées dans ce rapport répondent :

- aux dispositions du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), et
- aux dispositions de l'article 29 de la Loi Energie et Climat qui vise notamment (i) les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité et (ii) la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

## II. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Dans le cadre de sa démarche d'investissement responsable, Tikehau IM travaille à limiter les effets négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces effets négatifs les plus significatifs sont également appelés « principales incidences négatives ».

Tikehau IM s'efforce de développer des process pertinents pour prioriser et atténuer les principales incidences négatives.

Dans le cadre de la stratégie climat déployée par le Groupe, Tikehau IM travaille à collecter ou à défaut estimer les émissions carbone de ses investissements dans des sociétés et des actifs immobiliers.

D'autre part, la politique d'exclusion du Groupe prend en compte les armes controversées et ainsi que la violation des piliers du Pacte Mondial des Nations Unies.

Néanmoins, la Société de gestion n'est pas en mesure de suivre à ce jour l'ensemble des indicateurs obligatoires ayant un impact négatif en matière de durabilité.

Principales incidences négatives en matière de durabilité – investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Description		Private Equity	Capital Market Strategies	Dettes privées
Emissions de GES	1. Emissions de GES	Mesure des émissions de GES de <i>scope</i> 1, 2 et 3 ainsi que des émissions totales de GES (tCO2e)	Scope 1	Disponible sur demande	Disponible sur demande	Disponible sur demande
			Scope 2	Disponible sur demande	Disponible sur demande	Disponible sur demande
			Scope 3	Disponible sur demande	Disponible sur demande	Disponible sur demande
			Total	Disponible sur demande	Disponible sur demande	Disponible sur demande
	2. Empreinte carbone	Mesure de l'empreinte carbone (tCO2e, <i>scope</i> 1,2,3 / €m valeur de portefeuille)		Disponible sur demande	Disponible sur demande	Disponible sur demande
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e, <i>scope</i> 1,2,3 / €m de chiffre d'affaires)		Disponible sur demande	Disponible sur demande	Disponible sur demande
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		Disponible sur demande	Disponible sur demande	Disponible sur demande
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (%)	Consommation	Disponibilité faible	Disponibilité faible	Disponibilité faible
			Production	Disponibilité faible	Disponibilité faible	Disponibilité faible
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh / €m revenu)		Disponibilité faible	Détail par secteur, disponible sur demande	Disponibilité faible	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés avant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (%)		Disponibilité faible	Disponibilité faible	Disponibilité faible
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée		Disponibilité faible	Disponibilité faible	Disponibilité faible
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée		Disponibilité faible	Disponibilité faible	Disponibilité faible

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Description	Private Equity	Capital Market Strategies	Dettes privées
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	Disponibilité faible	Disponibilité faible	Disponibilité faible
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (%)	Disponibilité faible	Disponibilité faible	Disponibilité faible
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Disponibilité faible	Disponibilité faible	Disponibilité faible
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	Disponible sur demande	Disponible sur demande	Disponible sur demande
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%)	0%	0%	0%

Source : RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2022/1288, Annexe 1, Tableau 1 - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=EN>

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Description	Private Equity	Capital Market Strategies	Dettes privées
Emissions	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	Disponibilité faible	Disponibilité faible	Disponibilité faible

Source : RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2022/1288, Annexe 1, Tableau 2 - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=EN>

## Principales incidences négatives en matière de durabilité – investissements dans des actifs immobiliers

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Description	Prise en compte	
Combustibles fossiles	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Disponibilité faible
Efficacité Énergétique	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part des actifs immobiliers non efficaces	Disponibilité faible
Emissions de gaz à effet de serre (« GES »)	Emissions de GES en kgCO <sub>2</sub> eq	Emissions de GES Scope 1 générées par des actifs immobiliers	Disponible sur demande <sup>1</sup>
		Emissions de GES Scope 2 générées par des actifs immobiliers	Disponible sur demande <sup>1</sup>
		A partir du 1er janvier 2023, Emissions de GES Scope 3 générées par des actifs immobiliers	Disponibilité faible
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers	Disponible sur demande
Consommation énergétique	Intensité de la consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré	Disponibilité faible

Source : RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2022/1288, Annexe 1, Tableaux 1 et 2 - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=EN>

<sup>1</sup> Les données de consommations réelles n'étaient disponibles que pour 25% du patrimoine et ont été complétés par des estimations

### III. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Un « risque lié à la durabilité » fait référence à un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif matériel réel ou potentiel sur la valeur des investissements réalisés. Ce risque est lié à une variété de risques qui peuvent entraîner des pertes imprévues susceptibles d'affecter les investissements et la situation financière du Groupe.

Trois risques semblent dominer en termes de probabilité et de matérialité s'ils se réalisent :

- (i) Risques liés à la gouvernance : il s'agit des risques liés à la gestion fonctionnelle d'une organisation, aux risques réglementaires, à la gestion et à l'intégration de la durabilité dans la qualité de la stratégie de l'entreprise. Les lacunes en matière de gouvernance (par exemple, une violation importante des accords internationaux, le non-respect des droits de l'homme, les problèmes de corruption et de pots-de-vin, etc.) se traduisent par des risques importants en matière de durabilité.

Le Groupe considère spécifiquement que les risques de cybersécurité résultent de l'utilisation croissante des technologies numériques dans tous les secteurs. Les cyberattaques devenant plus sophistiquées, l'exposition des actifs du Groupe à la fraude, au vol et aux cyberattaques de données augmente.

- (ii) Risques environnementaux : ils comprennent les effets négatifs sur les organismes vivants et l'environnement des effluents, des émissions, des déchets, de l'épuisement des ressources, etc. résultant des activités d'une organisation. Les risques climatiques comprennent à la fois l'effet des activités d'une organisation sur le changement climatique et l'effet du changement climatique sur une organisation ou sur des actifs réels.

Le Groupe considère spécifiquement les événements liés au climat et la perte de biodiversité résultant du changement climatique (tels que les risques physiques liés à l'augmentation durable des températures, à l'élévation du niveau de la mer, aux inondations, aux incendies, aux sécheresses et autres calamités météorologiques) ou à la réponse de l'organisation au changement climatique (tels que les risques de transition liés aux risques réglementaires, technologiques, de marché, etc.). La fréquence des événements climatiques extrêmes augmentant à l'échelle mondiale, l'exposition des entreprises et des actifs réels à ces événements augmente également.

- (iii) Risques sociaux : comprennent les risques liés à la santé et à la sécurité (y compris la prévention des accidents, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente), les risques sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, la gestion du climat social et le développement du capital humain, la gestion de la qualité et des risques liés à la sécurité des consommateurs, la gestion et la matérialité des controverses sociales, la gestion des capacités d'innovation et du capital immatériel et, plus généralement, les risques liés aux événements sociaux (par exemple, l'inégalité ou l'inclusion).

Les risques ESG précités sont pris en compte dans la définition et le suivi de certains portefeuilles, mais ils ne sont pas à ce jour pris en compte dans la modélisation financière.

### IV. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN MATIÈRE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

#### i. POLITIQUE ESG DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

La Charte d'Investissement Durable de Tikehau Capital est pleinement applicable à Tikehau IM et disponible [ici](#). Cette charte couvre l'ensemble du spectre de l'investissement responsable à travers quatre piliers allant des exclusions au développement de produits sur le thème du développement durable. L'intégration des critères ESG est le pilier fondamental de la stratégie d'investissement durable du Groupe et l'engagement se fait sur une base ad hoc dans le but d'aider les sociétés du portefeuille à s'améliorer.



Nous pensons que l'impact est la nouvelle frontière, et c'est pourquoi nous déployons des efforts d'innovation pour fournir des solutions d'investissement adaptées et rentables afin de relever les défis les plus pressants du monde, et en particulier le changement climatique.

ii. **CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

En tant que société cotée, Tikehau Capital publie annuellement une déclaration de performance extra financière (« DPEF ») dans son rapport de gestion ainsi qu'un rapport de développement durable qui reprend les éléments marquants de l'approche de développement durable de ses principales entités dont Tikehau IM. La DPEF 2021 est présentée dans le chapitre Développement Durable du Document d'Enregistrement Universel 2021 de Tikehau Capital [ici](#) et le rapport développement durable 2021 [ici](#).

Au niveau de certains fonds de Tikehau IM, des rapports ESG et Climat sont intégrés aux rapports périodiques ou publiés séparément lorsque cela est pertinent.

iii. **LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG**

Au 31 décembre 2021, Tikehau IM gérait plus d'une quarantaine de fonds Article 8 et Article 9 selon SFDR :

Au 31 Déc 2021	Actifs sous gestion (€m)
Article 8	11,476
Article 9	1,479

iv. **ADHÉSION DE L'ENTITÉ OU DE CERTAINS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIFS À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG**

En 2014, Tikehau IM a signé les six Principes pour l'Investissement Responsable (les « UN PRI »). En 2017, Tikehau Capital a remplacé ses filiales comme signataire des UN PRI qui s'appliquent désormais à un périmètre élargi. En mars 2021, le Groupe a rejoint l'initiative mondiale Net Zero Asset Managers (NZAM).

Les représentants de Tikehau Capital et/ou Tikehau IM jouent un rôle actif dans les groupes de travail liés à l'ESG et à l'impact (ex : Francelinvest, Finance for Tomorrow, One Planet Private Equity Funds (OPPEF) etc.).

Au cours de l'exercice 2021, 13 fonds de Tikehau IM ont obtenu les labels LuxFLAG ESG<sup>2</sup> et LuxFLAG ESG Applicant fund status<sup>3</sup>:

1. Tikehau 2022
2. Tikehau 2027
3. Tikehau Credit Court Terme
4. Tikehau Credit Plus
5. Tikehau Direct Lending V
6. Tikehau Equity Selection
7. Tikehau Global Credit
8. Tikehau Global Short Duration
9. Tikehau International Cross Assets
10. Tikehau Short Duration
11. Tikehau Special Opportunities II Master Fund
12. Tikehau SubFin Fund
13. MACSF Invest

Le Luxembourg Finance Labelling Agency (LuxFlag) a renouvelé les labels ESG de Tikehau 2022, Tikehau Credit Court Terme, Tikehau Credit Plus, Tikehau Direct Lending V, Tikehau Equity Selection, Tikehau Global Short Duration, Tikehau International Cross Assets, Tikehau Short Duration, Tikehau SubFin Fund pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. MACSF a obtenu le label LuxFlag ESG Applicant Fund status pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. Le Luxembourg Finance Labelling Agency (LuxFlag) a également attribué le label ESG aux fonds Tikehau 2027, 7. Tikehau Global Credit et Tikehau Special Opportunities II Master Fund pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.

D'autre part, 3 fonds de Tikehau IM avaient également le label Relance:

1. T2 Energy Transition
2. T2 ELTIF
3. Tikehau Growth Equity II

## V. MOYENS INTERNES DEDIES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG : DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

Tous les niveaux de la hiérarchie sont intégrés dans la démarche d'investissement responsable de Tikehau IM avec le soutien du Groupe Tikehau Capital.

Au 31 décembre 2021, l'équipe ESG et le Centre d'Action Climat comprenaient sept personnes.

Les membres des équipes d'investissement et de gestion sont impliqués dans la prise en compte des critères ESG. En effet, depuis 2021, l'ESG est systématiquement prise en compte dans les objectifs et évaluations de fin d'année des équipes de Tikehau IM. Les équipes suivent et implémentent des processus de gestion de conviction qui cherchent à concilier recherche de performance et gestion des risques et opportunités ESG tout au long du cycle d'investissement.

## VI. ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Tikehau IM a mis en place des actions de sensibilisation et formation aux enjeux de la démarche ESG.

- Intervention de l'équipe ESG lors de séminaires d'intégration (Tikehau Université)
- Formation / sensibilisation « La Fresque du climat »
- Formations aux outils ESG et case studies.

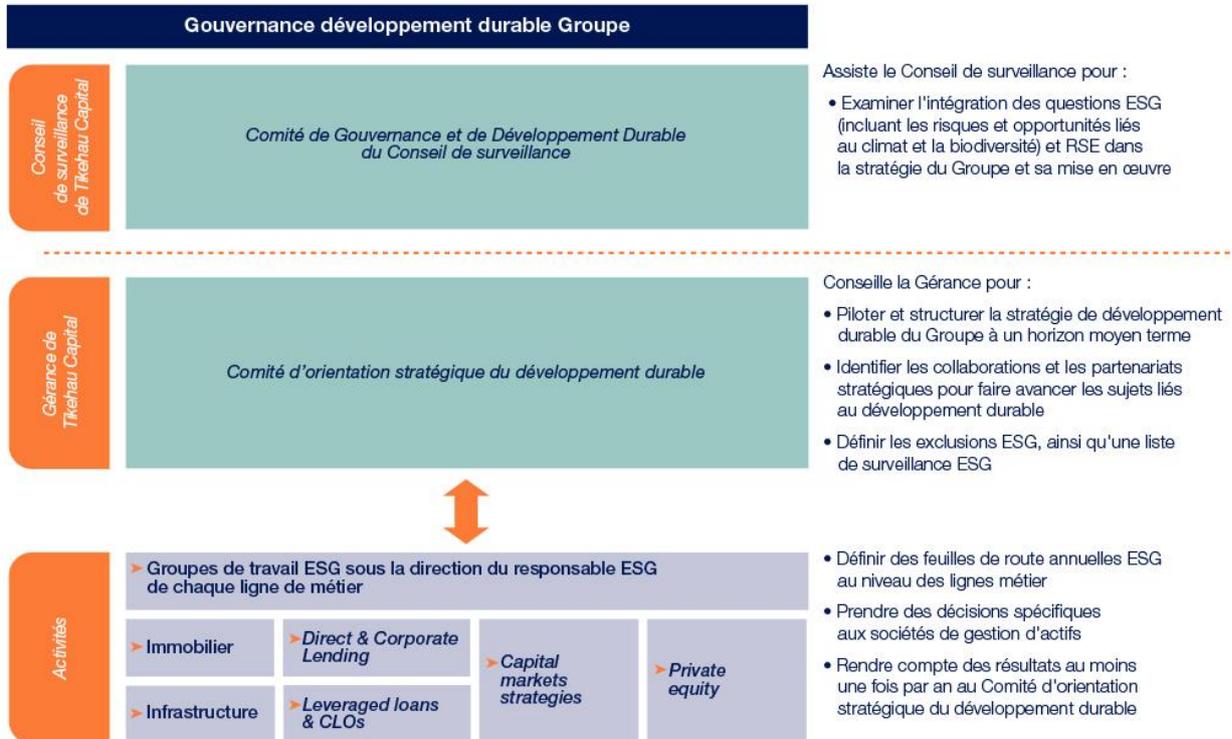
---

<sup>2</sup> Le Luxembourg Finance Labelling Agency (LuxFlag) a renouvelé les labels ESG de Tikehau 2022, Tikehau Credit Court Terme, Tikehau Credit Plus, Tikehau Direct Lending V, Tikehau Equity Selection, Tikehau Global Short Duration, Tikehau International Cross Assets, Tikehau Short Duration, Tikehau SubFin Fund pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. Le Luxembourg Finance Labelling Agency (LuxFlag) a également attribué le label ESG aux fonds Tikehau 2027, Tikehau Global Credit et Tikehau Special Opportunities II Master Fund pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.

<sup>3</sup> MACSF a obtenu le label LuxFlag ESG Applicant Fund status pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

## VII. DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Début 2022, la gouvernance du Groupe autour des sujets de développement durable a été mise à jour pour donner une impulsion stratégique à un horizon de moyen terme et mettre en place des groupes de travail opérationnels par ligne de métier.



\* Certaines entités (Sofidy, IREIT et Star America) ont mis en place des comités ESG dédiés qui s'appuient sur le travail des groupes de travail ESG.

Des groupes de travail ESG opérationnels ont été constitués pour chacune des lignes de métier du Groupe afin de déployer la stratégie durable avec une feuille de route annuelle. En outre, les membres de ces groupes de travail échangent de façon régulière sur les sujets ESG d'actualité ou prioritaires.

## VIII. INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Tikehau IM disponible [ici](#) intègre les risques de durabilité, conformément aux recommandations de la SFDR.

## XIX. INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au niveau de Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM, le Conseil de surveillance exerce une revue de la stratégie ESG et RSE en traitant systématiquement ce sujet lors de ses réunions. Le Conseil de surveillance dispose également d'un "Comité de gouvernance et du développement durable" composé de trois membres indépendants.

## XX. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS

Tikehau IM a une politique d'engagement actionnarial et de vote disponible [ici](#) qui s'applique à tous les investissements en actions gérés par la Société de gestion. Le compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial est également publié sur le site internet de Tikehau Capital, le compte rendu 2021 est disponible [ici](#).

## XXI. INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

L'évaluation de la part verte des actifs sous gestion est incluse dans la feuille de route 2022-2023.

## XXII. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

En 2021, Tikehau Capital, la société mère de Tikehau IM, a renforcé sa Charte d'Investissement Durable disponible [ici](#) pour y inclure davantage les considérations relatives au climat et à la biodiversité.

En outre, le Groupe a adopté l'initiative Net Zero Asset Managers. Dans ce contexte, Tikehau Capital a identifié 4 voies principales pour matérialiser les engagements :

- Investir dans des solutions (e.g. efficacité énergétique, mobilité durable, énergie renouvelable, etc.)
- Renforcer les exclusions liées aux énergies fossiles (charbon et combustibles fossiles controversés cad le forage en Arctique, le pétrole et le gaz offshore profond, les sables bitumineux et le gaz de schiste).
- Mesurer les impacts carbone et engager les parties prenantes sur un plan de progrès dès que possible
- Identifier et gérer les risques physiques liés au changement climatique

Tikehau IM a lancé un projet pour décliner opérationnellement cette politique.

## XXIII. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de la préservation de la biodiversité. En 2022, Tikehau Capital a signé la charte pour la biodiversité d'Act4nature international avec des engagements déclinés au niveau des lignes métier du groupe.

## XXIV. EGALITE ECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE (loi Rixain)

Au 31 décembre 2021, les équipes chargées de prendre des décisions d'investissement étaient composés comme suit :

	Part des femmes
Tikehau IM France	28.6%
Tikehau IM International	22.8%

La maison mère de Tikehau IM, Tikehau Capital, a défini un objectif de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes de 60%/40% dans les équipes d'investissement en ligne avec la [Charte Parité de France Invest.](#)

Ce rapport, (tel qu'il pourra être modifié ou complété par écrit, ce "Rapport ») a été préparé par la société Tikehau Investment Management, une société par actions simplifiée agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'agrément GP-07000006 (la "Société de gestion").

Ce Rapport et son contenu ne doivent pas être reproduits ni utilisés, en tout ou en partie, ni divulgués par ses destinataires à une tierce personne autre qu'un conseil juridique, financier ou fiscal, sans le consentement écrit préalable de la Société de gestion. Ces personnes seront soumises aux mêmes obligations de confidentialité prévues dans ce Rapport.

Les déclarations dans ce Rapport sont émises à compter de la date de ce Rapport, sauf indication contraire, et la transmission du Rapport n'implique pas que les informations qui y sont contenues sont exactes à compter de toute date ultérieure. Toutefois les informations réunies dans ce Rapport proviennent de sources dont la Société de gestion a fait ses meilleurs efforts pour s'assurer de la fiabilité en tous ses aspects à compter de la date de ce Rapport; de fait, il n'existe aucun élément dont l'omission pourrait affecter l'exactitude d'une déclaration, qu'elle soit fondée sur des faits ou sur une opinion.

Toute déclaration contenue dans ce Rapport et faite dans le cadre d'une opinion et/ou d'une croyance, ainsi que toute prévision, ou déclaration relative aux attentes, concernant des futurs événements ou de la performance potentielle de produits financiers, représente seulement la propre évaluation de la Société de gestion, et son interprétation des informations disponibles à compter de la date du présent Rapport. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L'atteinte des objectifs d'investissement n'est pas garantie. L'investissement en fonds comporte des risques dont celui de perte totale du capital. Veuillez-vous référer à la documentation des produits financiers avant de prendre toute décision d'investissement.

En raison de ces divers risques et incertitudes, les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux reflétés dans ce Rapport. La responsabilité de la Société de gestion et/ou de ses affiliés ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ce Rapport.